



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir des écoles rurales et de montagne

Question écrite n° 13292

Texte de la question

M. Joël Aviragnet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des écoles rurales et de montagne. La réduction des inégalités sociales et territoriales passe par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les territoires ruraux et de montagne, dont plusieurs sont confrontés à des baisses structurelles des effectifs du premier degré et pour lesquels l'existence d'une offre éducative de qualité et de proximité est un enjeu essentiel de l'attractivité et du développement économique et social local. Il apparaît primordial à M. le député d'insister sur la proximité de ces écoles, centre de vie des villages. Aujourd'hui, afin de mutualiser les moyens, une communication du rectorat de la Haute-Garonne laisse entendre les bienfaits futurs de regroupement d'école en dénigrant les classes à multiples niveaux et en laissant entendre le conditionnement des subventions d'investissement (DETR, fonds vert, etc.) pour rénover les écoles. M. le député est contre cette mutualisation à marche forcée qui veut créer des grands ensembles scolaires au détriment de l'existant. Il est contre toute forme de chantage qui empêcherait les élus de mener leur projets en toute indépendance. Aussi, il lui demande quelle est sa position et celle du Gouvernement concernant cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Joël Aviragnet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13292

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2026](#), page 1811